



Recrutement sur Liste complémentaire Une nécessité absolue

Depuis plusieurs années, les enseignants du Rhône connaissent des conditions de travail difficiles et se trouvent en difficulté pour aider leurs élèves faute de postes et de personnels.

Le Rhône est confronté à un manque de moyens en postes. Le SNUipp-FSU69 avait déjà rencontré le ministère à ce sujet en 2014. Si trois années de dotations positives ont permis d'améliorer le P/E, cela n'a pas permis de rattraper notre retard (cf tableau N°1). Le comparatif avec la situation du Rhône en 2008 ou encore la situation de départements équivalents socialement laissent apparaître que des moyens sont encore nécessaires (cf tableau N°2). La création de 187 postes permettrait seulement au département du Rhône de revenir à sa situation de 2008.

A ce manque de moyens, se rajoute une pénurie en personnels. Le Rhône, comme l'Ain d'ailleurs, connaît un déficit chronique d'enseignants titulaires. Ce manque de personnels a pour conséquence une limitation sévère des droits sociaux pour les enseignants du Rhône. Les temps partiels sur autorisation ne sont accordés que dans certaines situations : pour raisons médicales et pour élever un enfant et uniquement à 75%. Les demandes de disponibilité sont généralement refusées...

A ce double handicap pour le Rhône, nous demandons que ne se rajoute pas le développement de la précarité avec l'utilisation massive de contractuels. En effet, depuis quelques années, un recours croissant aux contractuels est effectué par les DSDEN du Rhône et de l'Ain. Le Rhône a ainsi recruté 115 contractuels en 2015-16 malgré le recrutement de 100 listes complémentaires dès la rentrée. Dans l'Ain, le recrutement de 15 contractuels a déjà été annoncé par l'Inspecteur d'Académie pour cette rentrée 2016.

Nous vous demandons donc le recours immédiat à la totalité de la liste complémentaire pour notre académie (particulièrement le Rhône et l'Ain) ce qui permettrait de limiter la précarité.

Pour l'équipe départementale du SNUipp/FSU 69,

Camille BASTIEN et Benjamin GRANDENER, Co-Secrétaires départementaux

	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Classement
Dotation Rhône	36	191	190	225	201	
P/E	4,92	4,92	4,96	5,03		96e
Moyenne Elèves/Classe	24,83	25	25,01	24,91		99e
Moy. Elèves/Classe REP	24,14	Pas de chiffres	24,68	24,53		101 ^e

(Tableau 1 source bilan social du MEN)

Chiffrage des besoins du Rhône (P/E)		
	P/E	Postes à créer dans le Rhône pour s'aligner sur
Rhône rentrée 2015	5,03	
Val de Marne (identique au Rhône pour la composante urbaine et sociale)	5,09	102
Rhône 2008	5,14	187
Moyenne nationale	5,28	425

(Tableau 2 source bilan social du MEN)